



Campagne ESAT 2022-2023

Documentation pour nos partenaires



DU 1ER
DECEMBRE AU
28 FEVRIER 2023

caf.fr/partenaire

Campagne ESAT

Cher partenaire,

La campagne de télédéclaration des ressources des salariés en ESAT s'ouvrira au mois décembre.
La campagne est dématérialisée (*sauf cas particulier*).

Le guide utilisateur reprenant la démarche de la téléprocédure et un accès direct à la télé-procédure sont disponibles sur caf.fr/partenaire (*Onglet Téléprocédure ESAT*)

En cas de difficulté de connexion et/ou d'habilitation, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : habtiers.cafcery@caf.cnafmail.fr

Pour toute autre question, par mail à l'adresse suivante : contactscaf95.cafcery@caf.cnafmail.com

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Votre CAF



Foire aux questions

"Au fait c'est quoi la campagne ESAT ?"

A chaque fin d'année, les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) doivent communiquer à la Caf le montant de la rémunération garantie afin de réexaminer le droit à l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) pour chacun de leurs travailleurs handicapés.

Le Caf.fr partenaire met à la disposition de l'ESAT, un service de téléprocédure afin de faciliter la réalisation des opérations de déclaration des droits.

La déclaration de la rémunération garantie se fait sur une période limitée allant du 1er décembre au 28/29 février de l'année suivante.

"Si c'est dématérialisé, les CAF ne s'en occupent plus alors ?"

Une campagne ça se prépare, ça se suit et on essaie de s'améliorer chaque année.

"Je ne sais pas faire de télédéclaration ..."

Par ici ! Suivez le guide !



GUIDE
D'UTILISATEUR



TELEPROCEDURE
ESAT